



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2010

Séance ordinaire du 15 janvier 2010

- 2010-01** avis favorable sur le projet Toucan et confirmation de la compatibilité du projet avec le plan local d'urbanisme de la commune de Montsinéry-Tonnégrande
- 2010-02** mise en place d'une stratégie de développement touristique sur la commune de Montsinéry-Tonnégrande
- 2010-03** nomination du coordinateur communal des agents communaux chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement et des agents recenseurs
- 2010-04** adhésion de la commune de Montsinéry-Tonnégrande au centre médico-sportif de la Guyane
- 2010-05** autorisation de signature de la convention « Ecole numérique rurale »
- 2010-06** adhésion de la la commune de Montsinéry-Tonnégrande au chèque déjeuner ; fixation de la valeur du chèque entre 5 et 8 euros ; fixation du pourcentage de la collectivité à hauteur de 50 à 60 %
- 2010-07** modification du plan de financement de la réhabilitation de la cale inclinée de Tonnégrande
- 2010-08** modification du plan local d'urbanisme
- 2010-09** modification du plan de financement pour la réalisation d'un orthophotoplan sur les zones urbaines et aménageables de la commune de Montsinéry-Tonnégrande
- 2010-10** modification de la demande d'autorisation de contracter un emprunt auprès de l'Agence française de développement
- 2010-11** analyse de la situation présente en Haïti : mise en place d'une cellule de soutien ; don de 1500 euros à la Fondation de France



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2010**

DATE DE CONVOCATION

10 Janvier 2010

DATE D’AFFICHAGE

10 Janvier 2010

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 10
ABSENTS : 05
QUORUM : 08

DELIBERATION N°2010/05 /M-T

L’AN DEUX MILLE DIX LE QUINZE JANVIER Á DIX HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE** Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

ABSENTS:

Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées.



Délibération n° 2010/05/ MT
Portant autorisation de signature de la convention
« Ecole Numérique Rurale »

Objet : Ecole numérique Rurale.

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Le terme « Ecole Numérique » recouvre les solutions matérielles et logicielles, les services et ressources numériques, l'organisation permanente de leur mise en œuvre ainsi que la formation des utilisateurs.

Cet ensemble est destiné à répondre aux besoins liés à l'enseignement et à l'accompagnement des élèves dans l'acquisition des compétences et des connaissances prévues par les programmes y compris la certification par le B2i de niveau école.

La commune de Montsinéry-Tonnégrande et l'Inspection Académique de Guyane, envisagent de mettre en place dans l'école Léopold HEDER un ensemble d'équipements, de ressources et de services, issu du plan de relance initié par le Ministère de l'Education Nationale et destiné aux écoles rurales pour le développement des usages pédagogiques utilisant les TICE dans cette école.

L'Inspection Académique s'engage à accompagner et former les enseignants de l'école Léopold HEDER à l'utilisation des TICE dans la pratique quotidienne de la classe.

La commune de Montsinéry-Tonnégrande s'engage à acquérir l'équipement et les services dans le cadre du plan de relance relatif à l'école numérique rurale du Ministère de l'Education Nationale et sur la base des financements suivants :

- Financement par le Ministère de l'Education Nationale de cet équipement complet d'une école numérique rurale à hauteur de 80% jusqu'à concurrence de 9000 euros.

Les renseignements complémentaires vous étant fournis en annexe dans le cahier des charges, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer la convention et pour cela de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire concernant l'Ecole Numérique Rurale ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré,

.../...

DECIDE :

Article Unique : **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer la convention de partenariat avec l'Inspection Académique de la Guyane.

ADOPTÉE PAR DIX VOIX (10) CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 15 Janvier 2010



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le :

